

Fiche académique : Poste spécifique EANA (Enseignants du premier degré)

Intitulé du poste : Professeur intervenant auprès d'Élèves Allophones Nouvellement Arrivés, dans le cadre d'une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) ou d'un soutien Français Langue Seconde

Enjeux : La mise en place d'UPE2A s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012). L'inclusion dans les classes dites « ordinaires » constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. Les unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sont des dispositifs de soutien. Elles doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.

L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants (EANA) sur le territoire. Le Livret Scolaire Unique est l'outil de suivi à utiliser.

Missions spécifiques au poste : Rattaché à la DSDEN, placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN et sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice du CASNAV, le professeur de Français Langue Seconde est un collaborateur du CASNAV. Son action, qui s'inscrit dans la cohérence de ce service académique, facilite l'articulation d'initiatives menées aux échelles départementales et académiques. Au sein des écoles et établissements scolaires de son secteur, le professeur s'attachera à développer les volets suivants :

- créer une dynamique partenariale à l'échelle d'un territoire pour rapprocher école-famille, en vue de la réussite des EANA¹¹⁷_{7SEP};
- asseoir les apprentissages des EANA en prenant en compte leurs besoins éducatifs particuliers. Cela impliquera notamment de :
 - pouvoir répondre à la nécessité de sens, de cohérence et de continuité des parcours scolaires ;
 - posséder des compétences avérées dans la relation éducative, le dialogue avec les familles, les démarches de différenciation pédagogique et de personnalisation des parcours ;
 - montrer des capacités d'adaptation, de souplesse au regard des flux, des déplacements, des départs et des arrivées des familles.

Au sein des écoles de son secteur, le professeur de FLS s'attachera à développer les volets suivants :

1. Construire la coéducation avec les familles

Ce volet a pour enjeu de construire des relations partenariales avec les familles. Il s'agit notamment de :

- Clarifier la compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille;
- Favoriser la communication entre les familles et les différents partenaires institutionnels de l'école ;
- Encourager, accompagner, soutenir le parcours scolaire des EANA vers le collège.

2. Etre une ressource pour les équipes pédagogiques

Ce volet a pour enjeu de favoriser la dynamique inclusive dans les écoles. Cela suppose de :

- réduire les délais d'attente de scolarisation;
- établir un bilan diagnostique des acquis et besoins des élèves concernés, en lien avec le CASNAV;
- définir avec les équipes éducatives, les modalités de scolarisation les plus adaptées sur la base de ces évaluations et d'un projet pédagogique partagé ;
- aider les enseignants de la classe par une information sur la scolarité antérieure, et par l'apport d'outils simples mutualisés par le CASNAV ;
- apporter des conseils aux directeurs, professeurs, etc.

3. Assurer le suivi et la fluidité des parcours scolaires des EANA

Ce volet a pour enjeu de :

- renforcer la scolarisation effective, cohérente et suivie, en lien avec le CASNAV ;
- développer la liaison entre les différentes écoles/collèges et les différents degrés d'enseignement ;
- sensibiliser les autres professeurs aux démarches et contenus d'enseignement-apprentissage destinés aux élèves allophones nouvellement arrivés.

4. Inscrire son action individuelle dans celle du collectif CASNAV

Ce volet a pour enjeu de :

- soutenir la dynamique de partage et de mise en réseau impulsée par le CASNAV ;
- coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail mis en place par le CASNAV ;
- renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités.

La mise en œuvre des missions est dépendante du public et du nombre d'enfants accueillis par école suivant le nombre de classes, ce qui induit de la souplesse. L'emploi du temps hebdomadaire sera établi sous l'autorité conjointe de l'IEN de circonscription et celle de l'IEN référent EANA dans le département.

Dans les zones concernées par une itinérance (voir *), la présence de l'enseignant sera fonction des besoins recensés dans les écoles de son secteur ; son emploi du temps sera donc évolutif tout en assurant un temps de présence conséquent auprès des EANA.

Autres compétences particulières attendues :

1. Valeurs et éthique professionnelles

- ❖ Etre un.e professionnel.le porté.e par une éthique de la responsabilité ;
- ❖ Etre convaincu.e que tous les élèves sont capables d'apprendre.

2. Compréhension des enjeux d'une école inclusive

- ❖ Etre garant.e du respect des principes d'inclusion de la loi d'orientation du 8 juillet 2013 ;
- ❖ Etre garant.e du respect des orientations données par la circulaire ministérielle n° 2012-143 du 2-10-2012, la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 et la circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012 ;
- ❖ Etre conscient.e des limites de l'externalisation de la difficulté scolaire et de ses effets.

3. Expertise pédagogique

- ❖ Etre lauréat.e de de la certification complémentaire F.L.S. (français langue seconde et langue de scolarisation).